



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 octobre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil daté du 23 juillet 2008 (S/2008/485), et y présente également un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 4 octobre 2008. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, j'ai accordé une attention particulière à la mise en œuvre de la Feuille de route du 8 juin concernant l'Abyei (voir par. 9 à 14).

II. Conditions de sécurité

2. Les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS se sont améliorées au cours de la période considérée. Dans l'Abyei, la situation s'est stabilisée à mesure que l'application de la Feuille de route progressait. La MINUS a recouvré sa liberté de déplacement dans plusieurs endroits, bien qu'elle ait continué à se heurter à des restrictions, en particulier dans le nord du secteur VI. La mise en accusation possible du Président Omar Al-Bashir par la Cour pénale internationale a été au centre des débats au niveau national mais n'a eu aucune incidence immédiate sur les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la MINUS.

3. Dans le Sud-Kordofan, les cas de violence interethnique signalés ont diminué au cours de la période considérée. La fin de la saison des migrations des groupes nomades en juillet s'est terminée pacifiquement, et l'accord intervenu entre les parties en vue de l'ouverture de zones interdites dans les monts Nouba constitue un motif d'optimisme supplémentaire. Cependant, les concentrations de troupes des Forces armées soudanaises (FAS) et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) à la frontière entre le nord et le sud restent préoccupantes.

4. Le programme de désarmement des civils lancé par le Gouvernement du Sud-Soudan a provoqué des tensions dans certains États méridionaux. Le 8 septembre, huit personnes ont été blessées par balle lors d'une opération de désarmement menée par l'APLS à Rumbek. La participation de l'APLS à cette opération a été suspendue après que des civils locaux et des membres du personnel de l'ONU eurent déclaré avoir été victimes d'agressions, d'actes d'intimidation et de vols.



5. Après une période de calme relatif, de nouveaux affrontements avec l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont été signalés. Le 18 septembre, des éléments soupçonnés d'appartenir à la LRA auraient attaqué un détachement de l'APLS près de Yambio, en Équatoria occidentale. Un soldat de l'APLS et trois rebelles de la LRA auraient été tués, des villageois enlevés et des maisons pillées et incendiées. Pendant ce temps, environ 5 000 Congolais se sont réfugiés dans la région de Yambio à la suite d'attaques lancées sur le territoire de la République démocratique du Congo par des éléments qui appartiendraient à la LRA.

III. Situation politique

6. La situation politique a été marquée par les réactions à la demande de lancement d'un mandat d'arrêt contre le Président Omar Al-Bashir adressée par le Procureur de la Cour pénale internationale. La position devant être adoptée par le Gouvernement d'unité nationale et l'effet possible d'une mise en accusation sur les processus de paix en cours au Soudan ont été les principaux points qui ont retenu l'attention. Le 16 juillet, le Président Al-Bashir a chargé un comité présidé par le Premier Vice-Président, Salva Kiir, de définir la position diplomatique et juridique du Soudan face à la crise. Un procureur spécial a été désigné par le Ministère de la justice le 3 août pour enquêter sur les violations des droits de l'homme qui auraient été commises au Darfour depuis 2003. Toujours en août, le Président Al-Bashir a lancé l'Initiative du peuple soudanais afin d'élaborer une position nationale qui permette de résoudre la crise du Darfour en faisant appel à la participation de tous les partis politiques.

7. Le Gouvernement d'unité nationale a assuré à l'ONU qu'il continuerait à coopérer tant avec la MINUS qu'avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies. Cependant, de hauts responsables gouvernementaux ont officiellement prévenu que si le Président était effectivement mis en accusation, cela pourrait avoir des conséquences graves pour la MINUS. Moi-même et mon Représentant spécial avons reçu directement des mises en garde similaires. J'ai réaffirmé au Gouvernement que l'ONU respecterait l'indépendance du processus judiciaire et que la MINUS restait déterminée à appuyer le processus de paix au Soudan, conformément à son mandat.

8. Les discussions concernant la date des élections nationales soudanaises se sont intensifiées. Le Ministre sud-soudanais des affaires présidentielles, Luka Biong, a récemment annoncé que ces élections risquaient d'être différées de six mois, voire davantage. Toutefois, le Parti du congrès national a déclaré à différentes occasions qu'il ne voyait aucune raison de les différer. Lors d'une conférence de presse tenue le 13 septembre, le Vice-Président du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM), Riek Machar, a déclaré que les partis n'avaient pas encore eu de consultations à ce sujet.

IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global

Abyei

9. La mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité de la Feuille de route concernant l'Abyei a progressé de façon satisfaisante. Au 4 octobre, la

quasi-totalité des effectifs des Forces armées soudanaises et de la SPLA avaient quitté la zone comme l'exigeait la Feuille de route, à l'exception, premièrement, d'un petit nombre (non vérifié) de soldats des Forces armées soudanaises qui continuaient à assurer la sécurité des champs pétrolifères de Diffra dans le périmètre extérieur (des militaires affectés à deux postes de contrôle sur les routes menant aux champs pétrolifères ont été remplacés le 28 septembre par 10 policiers du Gouvernement d'union nationale à chaque poste de contrôle) et, deuxièmement, de 38 policiers militaires de la SPLA qui étaient restés à Agok et qui continuaient à effectuer des patrouilles dans la zone. La MINUS continue de demander instamment aux parties de retirer ces forces conformément aux dispositions de l'Accord de paix global et de la Feuille de route.

10. La nouvelle Unité mixte intégrée de l'Abyei est devenue opérationnelle à la fin du mois d'août et prend progressivement le contrôle des positions militaires à mesure que les Forces armées soudanaises et la SPLA se retirent. Les 640 membres que compte l'Unité ont tous suivi un stage de formation organisé par une équipe militaire de la MINUS. Celle-ci a fourni les moyens de transport nécessaires pour installer un quartier général de bataillon à Abyei ainsi qu'une compagnie à Manyang et une autre à Todache. Des préparatifs sont en cours en vue du déploiement de deux autres compagnies à Diffra et Agok. Avec l'aide de donateurs, la MINUS a commencé à fournir des radios, des tentes et des générateurs.

11. L'Unité mixte intégrée de police a été déployée et assure le maintien de l'ordre dans la ville d'Abyei. Le premier groupe de 168 policiers, comprenant 150 policiers ordinaires (103 du sud et 47 du nord) et 18 officiers (2 du sud et 16 du nord), est arrivé au début d'août. La MINUS a fourni des moyens de transport, des tentes, des rations, des citernes à eau et des fournitures médicales et organisé un stage de formation de base d'une durée de 10 jours à l'intention des membres de l'Unité. Le deuxième groupe, composé de 33 policiers du Gouvernement d'unité nationale et de 49 membres du Service de police du Sud-Soudan, est arrivé depuis à Abyei, portant l'effectif total de l'Unité à 250 personnes. La structure finale de l'Unité et son plan de déploiement n'ont pas encore été définitivement arrêtés. La police des Nations Unies a élaboré un mémorandum d'accord définissant clairement les rôles respectifs de l'Unité mixte intégrée et de l'Unité mixte intégrée de police de l'Abyei pour le maintien de l'ordre dans la région, et ce mémorandum d'accord a été approuvé par les commandants des deux unités. Le Gouvernement et la communauté des donateurs doivent d'urgence fournir un appui logistique supplémentaire pour contribuer à renforcer la sécurité et l'état de droit et en particulier le système judiciaire.

12. Le 8 août, la présidence a désigné Arop Mayak Mony Tock (SPLM) comme Chef de l'administration provisoire de l'Abyei et Rahama Abdelrahman al-Nour (NCP) comme adjoint, conformément aux dispositions de la Feuille de route et de l'Accord de paix global. Le 6 octobre, le Président Al-Bashir a nommé les membres restants du Conseil exécutif et du Conseil de zone de l'Abyei, conformément aux dispositions de la Feuille de route. Bien que cette dernière reconnaisse que le développement à long terme de la zone relève principalement de la responsabilité du Gouvernement, les donateurs envisagent le lancement d'un appel transitoire de l'ONU et des ONG en vue de soutenir la nouvelle administration et d'aider à répondre aux besoins immédiats en matière de relèvement et de reconstruction.

13. Le rythme des retours volontaires dans la région d'Abyei est resté lent mais constant. Au 1^{er} octobre, entre 12 000 et 16 000 personnes déplacées (sur 50 000) étaient rentrées, dont environ 5 000 dans la ville d'Abyei et sa périphérie immédiate, bien qu'un grand nombre d'entre elles retournent dans les villages environnants à la nuit tombée. Le marché d'Abyei reprend progressivement ses activités. Comme de nombreuses personnes déplacées craignent encore la présence d'engins non explosés, le Bureau de la lutte antiminés des Nations Unies a intensifié ses activités de sensibilisation au danger des mines et a mis en place une base temporaire à Abyei pour coordonner les activités de déminage. D'après les évaluations du Bureau, il semblerait que la menace soit plus faible que l'on ne le craignait.

14. Comme l'a demandé la Commission politique du cessez-le-feu, le commandant des forces de la MINUS a dirigé une enquête de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu sur les événements survenus à Abyei du 14 au 20 mai et a élaboré un projet de rapport. Toutefois, l'élaboration de ce rapport, qui devait être remis à la Commission politique du cessez-le-feu en juillet, a été constamment retardée par les deux parties. J'invite instamment les deux parties à faire en sorte que ce rapport puisse être achevé et, conformément aux conclusions de celui-ci, à sanctionner les responsables des violences, des pillages et du déplacement de la population civile de la ville et des zones environnantes.

Sud-Kordofan

15. La situation a continué de s'améliorer dans le Sud-Kordofan. Le 4 août, de hauts responsables ont officiellement lancé le processus d'intégration dans l'administration de l'État des zones anciennement contrôlées par le SPLM (zones « interdites ») autour de Kauda et Julud. Quelque 4 443 employés du SPLM et environ 1 500 policiers des anciennes zones « interdites » sont en cours d'intégration dans la fonction publique et la police de l'État. Un progrès important a ainsi été accompli dans la réalisation d'un volet longtemps négligé de l'Accord de paix global.

Redéploiement de forces

16. Au 4 octobre, l'effectif des Forces armées soudanaises qui avait été redéployé, vérifié par la MINUS et accepté par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu représentait 96,9 % de l'effectif total de 46 403 soldats initialement déclarés présents au sud de la ligne frontalière actuelle. En ce qui concerne la SPLA, le nombre vérifié et accepté de soldats redéployés représentait 10,6 % de l'effectif de 59 168 soldats initialement déclarés présents au nord de la ligne frontalière actuelle.

17. Le pourcentage relativement faible de l'effectif de la SPLA qui a été redéployé reste une source de tension, de même que la concentration de forces militaires à proximité des champs pétrolifères et dans d'autres zones où le tracé de la frontière est contesté. Cependant, certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la vérification des forces de la SPLA dans les zones de tension. Dans le Sud-Kordofan, un effectif de 3 737 soldats de la SPLA attendant leur redéploiement au sud de la ligne frontalière actuelle a été vérifié dans la région contestée de White Lake/Jaw. Par ailleurs, dans l'État du Nil bleu, la MINUS a vérifié 18 blindés de la SPLA qui seraient arrivés depuis l'Éthiopie en juillet. Au début de septembre, la SPLA a proposé de rassembler toutes les forces de l'ex-cinquième Front à Samari, dans l'État du Nil bleu, afin qu'elles puissent y être contrôlées et vérifiées. En raison de

fortes pluies et de problèmes logistiques, les opérations de contrôle et de vérification ont été effectuées dans cinq endroits différents. Un effectif de 3 895 soldats sur les 5 760 déclarés par la SPLA a pu être vérifié.

Unités mixtes intégrées

18. Au 4 octobre, les unités mixtes intégrées avaient atteint 84,7 % de l'effectif présent (39 639). Les soldats des Forces armées soudanaises représentaient 52,4 % et ceux de la SPLA 47,6 % du total. Cependant, les unités manquent encore de matériel de communication, de moyens de transport, de moyens administratifs, de logements et d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les filières de financement et d'appui logistique n'ont pas encore unifiées. En collaboration avec le quartier général des unités à Juba, la MINUS étudie des solutions qui permettraient à la communauté internationale de leur fournir plus rapidement un appui logistique et une assistance spécialisée. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Italie se sont déclarés disposés à fournir une aide financière et le Gouvernement égyptien s'est engagé à fournir directement des tentes, des générateurs et du matériel de cantine.

Recensement national et élections

19. En août, les autorités nationales ont commencé le dépouillement des données du recensement d'avril. D'après le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les principaux résultats et notamment les chiffres de population aux niveaux des États, des comtés et des localités ainsi que les pourcentages nord-sud sont attendus pour la fin de 2008. L'Accord de paix global prévoit d'utiliser les résultats du recensement pour déterminer la répartition des sièges à l'Assemblée nationale et délimiter les circonscriptions.

20. Bien que la loi électorale ait été adoptée en juillet, les autres préparatifs en vue de la tenue des élections n'ont guère progressé au cours de la période à l'examen. Au 4 octobre, la Commission électorale nationale de neuf membres que prévoyait l'Accord de paix global n'avait toujours pas été constituée. Or, du fait des retards intervenus dans la création de la Commission et l'allocation des fonds, il pourrait être difficile de tenir les élections en juillet 2009 comme prévu. Une fois créée et financée, la Commission devra procéder rapidement au recrutement de son personnel et à la mise en place de ses bureaux aux niveaux national, régional et des États et définir les règles devant régir par exemple l'enregistrement des électeurs, la participation des personnes déplacées au scrutin et la délimitation des circonscriptions pour tous les niveaux de ce processus électoral complexe.

21. Le Conseil des affaires des partis politiques, qui doit procéder à l'enregistrement des partis politiques, n'a pas non plus été constitué. Certains aspects du cadre juridique d'ensemble, notamment la législation sur les médias et la presse et la loi sur la sécurité nationale, doivent être mis en conformité avec la déclaration des droits incorporée dans la Constitution nationale provisoire du Soudan. La loi sur le référendum, qui est un texte législatif essentiel pour permettre l'autodétermination du Sud-Soudan, aurait dû également être adoptée depuis longtemps.

Partage des richesses

22. Au cours de la première semaine d'août, le Comité technique mixte chargé de la surveillance, du calcul et du partage des recettes pétrolières a indiqué que le Gouvernement du Sud-Soudan s'était régulièrement acquitté de ses arriérés pour la période 2005-2007, qui avaient été ramenés à environ 55 860 000 dollars. Il n'y a aucun arriéré pour le premier semestre de 2008. Tant le Parti du congrès national que le SPLM ont déclaré que les données fournies par la Commission répondaient à certaines de leurs préoccupations concernant le renforcement de la transparence des données relatives au partage des recettes pétrolières. Le SPLM a demandé que l'on prête attention aux retards avec lesquels les fonds étaient virés. Il a également demandé que le Compte de stabilisation des recettes pétrolières soit scindé en deux comptes afin que le Gouvernement du Sud-Soudan puisse percevoir des intérêts.

V. Mise en œuvre d'autres processus de paix au Soudan

23. Du 15 au 17 août, le Congrès de Beija, qui était la principale composante de l'ancien Front est, a tenu sa deuxième conférence générale, au cours de laquelle Musa Mohamed Ahmed a été réélu Président. Les membres du Comité central du Front est qui ne participent pas au Congrès de Beija ont boycotté la conférence et ont décidé ultérieurement de suspendre la participation de Musa Mohamed Ahmed au Front. Ce désaccord a fait naître la crainte que les rivalités entre factions ne ralentissent encore plus la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental et ne détournent ainsi l'attention des principaux problèmes de la population de cette région.

24. La signature de l'Accord de paix final entre la LRA et le Gouvernement ougandais reste incertaine malgré la reprise des contacts au cours des deux derniers mois entre le Chef de la LRA, Joseph Kony, le Médiateur en chef, le général Riek Machar, et mon Envoyé spécial, M. Joaquim Chissano. L'Accord de paix final n'a pas été signé comme prévu le 6 décembre à Ri-Kwangba, car Joseph Kony avait rompu les contacts quelques jours auparavant. L'impossibilité de faire aboutir les pourparlers de paix fait peser une menace accrue sur la sécurité et la stabilité dans la région, en particulier en Eatoria et dans le Sud-Soudan.

25. Le nouveau Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, Djibril Yipènè Bassolé, a pris ses fonctions le 31 juillet et a entamé des consultations intensives afin de définir les fondements d'une stratégie de médiation. Après avoir tenu des consultations préliminaires à New York, il a rencontré des responsables gouvernementaux et diverses parties prenantes à Khartoum, Juba et El Fasher, y compris des représentants des mouvements rebelles. Lors de leurs entretiens avec le Médiateur en chef, Khalil Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) et Abdul Wahid al-Nur de l'ALS se sont déclarés disposés à poursuivre le processus politique. Le Médiateur en chef a également eu des entretiens avec la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba et des acteurs régionaux au Caire et à Asmara. Il se rendra bientôt à Tripoli et à N'Djamena pour y tenir des consultations similaires.

VI. Mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Bons offices, gestion du conflit et réconciliation

26. Pendant toute la période considérée, mon Représentant spécial a entretenu un dialogue constant avec les dirigeants du Parti du congrès national et du SPLM, ainsi qu'avec d'autres partenaires jouant un rôle important dans le processus de paix au Soudan. Par l'intermédiaire des institutions chargées par l'Accord de paix global de faire respecter le cessez-le-feu, la MINUS a invité instamment les parties à faire avancer le règlement des questions en suspens telles que le redéploiement des forces en dehors de la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei. Mon Représentant spécial a également encouragé les dirigeants des deux parties à faire avancer le règlement de la question de la démarcation de la frontière et il a eu des entretiens avec le Président et le Vice-Président de la Commission des frontières.

27. À mesure que les campagnes de désarmement des civils ont été mises en place au Sud-Soudan, la MINUS a encouragé une stratégie d'ensemble à direction civile cantonnant la SPLA dans un rôle de protection. Mon Représentant spécial a offert l'assistance de l'ONU, en se fondant sur l'expérience d'autres missions, et la MINUS a proposé de prêter des conteneurs à la SPLA pour entreposer de façon sûre les armes recueillies. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont travaillé à l'élaboration d'une politique globale pour l'ensemble du Sud-Soudan en collaboration étroite avec le Gouvernement du Sud-Soudan et le Bureau pour la sécurité locale et le contrôle des armes que celui-ci vient de créer.

28. La MINUS a continué de contribuer au renforcement des capacités et d'user de ses bons offices pour appuyer des initiatives en matière de gestion des conflits et de réconciliation prises aux niveaux local et des États. L'absence d'approche institutionnalisée claire pour résoudre les conflits locaux, notamment les problèmes tribaux, les vols de bétail et les questions transfrontières, a réduit la confiance dans des institutions telles que la Commission pour la paix au Sud-Soudan. Cette question va susciter un intérêt accru à mesure que les élections s'approcheront et que des points tels que la délimitation des circonscriptions revêtiront davantage d'importance.

Déploiement et activités militaires

29. Au 4 octobre 2008, 99,52 % des effectifs militaires de la MINUS avaient été déployés (9 333 personnes sur un total de 9 375), dont 611 observateurs militaires, 178 officiers et 8 544 soldats.

30. Pendant toute la période considérée, les forces militaires de la MINUS ont continué à fournir un appui régulier aux mécanismes chargés de faire respecter le cessez-le-feu. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu et les commissions militaires mixtes de zone se sont réunies régulièrement dans les six secteurs. Les observateurs militaires de la MINUS et les observateurs nationaux des parties ont continué à effectuer des patrouilles conjointes pour observer les mouvements militaires et vérifier en particulier les effectifs militaires présents dans la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei et dans l'État du Nil bleu. Les restrictions imposées à la liberté de déplacement de la MINUS ont été levées dans de nombreux endroits et le nombre de cas où la Mission s'est vu refuser la possibilité de procéder

à des activités de surveillance et de vérification a considérablement diminué, bien qu'elle continue à se heurter à des restrictions, en particulier dans le secteur VI (Abyei). En septembre, la force militaire de la MINUS a contribué à une série d'ateliers organisés à l'initiative de la SPLA afin de mieux informer ses dirigeants au sujet de l'Accord de paix global.

31. En août, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à une étude commune des capacités militaires de la MINUS. Pour l'élaboration des recommandations de cette étude, il a été tenu compte de l'analyse des menaces faite par la Mission, qui situe les risques de conflit le long de la ligne frontalière du 1^{er} janvier 1956 et de la frontière méridionale avec la République démocratique du Congo. Sous réserve que les crédits nécessaires soient approuvés, il est recommandé de déployer une compagnie supplémentaire dans le secteur I (Juba), trois dans le secteur IV (Kadugli) et deux dans le secteur VI (Abyei), et de déployer également une section de véhicules blindés de transport de troupes pour assurer la protection de la force. Le nombre de compagnies que compte le bataillon déployé dans le secteur V (Damazin) sera ramené de quatre à trois, la quatrième compagnie étant redéployée pour assurer la protection de la base logistique d'El Obeid. Les ressources affectées aux transports et aux services techniques et médicaux seront restructurées en conséquence et les effectifs du déminage et du génie seront déployés de façon souple pour en faciliter l'utilisation optimale. Pour mettre en œuvre les recommandations de l'étude, il faudra porter l'effectif global de la force de la MINUS de 9 375 à 9 975 personnes, ce qui reste dans les limites fixées par la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité (10 000 personnes).

Évaluation de la situation à Abyei

32. Une mission d'enquête du Département des opérations de maintien de la paix dirigée par le général en retraite Patrick Cammaert s'est rendue au Soudan du 9 au 12 août comme suite à un certain nombre de critiques et d'interrogations concernant la façon dont la MINUS avait réagi à la crise survenue à Abyei en mai. D'une manière générale, la mission d'enquête a établi que, bien que la majorité de la population d'Abyei ait quitté la ville avant que les combats n'atteignent leur paroxysme, la MINUS était parvenue à assurer la protection d'un groupe important de personnes à l'intérieur de son enceinte. Elle a cependant constaté qu'il était possible d'apporter des améliorations et elle a recommandé que la MINUS revoie son plan de déploiement d'ensemble en vue de renforcer le secteur VI et d'autres zones de tension et qu'elle élabore une stratégie de gestion des conflits intégrée et efficace.

33. Il a été donné suite aux recommandations de la mission d'enquête au niveau de la planification et il en a été tenu compte dans les recommandations de l'étude des capacités militaires mentionnée plus haut au paragraphe 31. Dans l'intervalle, toutes les installations ont été renforcées au moyen des ressources disponibles.

Police

34. Au 4 octobre 2008, la police de la MINUS comptait 599 conseillers en matière de police provenant de 43 pays (soit 84 % de l'effectif autorisé), dont 48 femmes, déployés dans 22 localités dans sa zone d'opérations.

35. La police de la MINUS a continué de former des policiers locaux dans l'ensemble de sa zone d'opérations, en mettant spécialement l'accent sur la formation de base. Un total de 1 700 policiers du Gouvernement d'unité nationale ont reçu une formation dans les domaines suivants : police scientifique, enquêtes criminelles, égalité des sexes, informatique, sensibilisation aux explosifs et police de proximité. La MINUS a commencé à dispenser à 100 femmes appartenant à la police du Gouvernement d'unité nationale à Khartoum une formation concernant les questions d'égalité des sexes, la protection de l'enfance et le traitement des affaires de violence familiale. Une fois leur formation achevée, ces femmes policiers seront affectées à des bureaux de protection familiale chargés de fournir des services aux femmes et aux enfants aux prises avec la loi.

36. Dans le Sud, la MINUS a formé 2 104 membres du Service de police du Sud-Soudan dans les domaines suivants : sécurité aéroportuaire, police de proximité, informatique, enquêtes criminelles, circulation et opérations spéciales. Les données concernant plus de 6 500 policiers ont été harmonisées et incorporées dans la base de données de la police de la MINUS. La MINUS a également aidé à établir le budget annuel et à rationaliser l'établissement des états de paie du Service de police du Sud-Soudan. Afin de promouvoir l'égalité des sexes et d'améliorer le niveau de compétence professionnelle des intéressées, la MINUS organise, avec l'aide du Fonds humanitaire commun, des cours d'alphabétisation à Juba à l'intention de 38 femmes policiers membres du Service de police du Sud-Soudan.

37. Au cours des prochains mois, il faudra former davantage d'instructeurs pour permettre au Service de police du Sud-Soudan d'assurer lui-même la formation de base d'ici à décembre 2008. Il pourra être nécessaire de fournir à la MINUS du personnel de police supplémentaire pour l'aider à réaliser cet objectif et à étendre les activités de formation existantes dans le Nord et l'Est du Soudan. L'extension des coaffectations et des activités de formation sur le terrain et de police de proximité à d'autres camps de personnes déplacées est actuellement suspendue parce que l'on ne dispose pas d'un nombre suffisant de conseillers pour les questions de police. Des recommandations concernant le réexamen de l'effectif policier de la MINUS seront présentées au Conseil dans mon prochain rapport.

Désarmement, démobilisation et réintégration

38. La MINUS a continué de travailler avec les parties pour faire avancer les plans de mise en route du programme pluriannuel de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Nord et du Sud se sont mises d'accord sur les modalités opérationnelles dans les trois zones, où elles mettront en place une structure intégrée chargée de diriger et de surveiller le programme. Cela représente un progrès important, car tant les Forces armées soudanaises que la SPLA comptent un nombre important de personnes déjà inscrites pour participer à ce programme dans ces zones. Parmi les conditions recensées dans mon rapport d'avril pour le lancement du programme, il ne reste qu'à arrêter définitivement le plan opérationnel conjoint de désarmement et de démobilisation.

39. Le 9 septembre, le Conseil national de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a décidé de réaliser un programme pilote de désarmement et de démobilisation à l'intention de 700 à 1 000 bénéficiaires. Mon Représentant spécial a déclaré que l'ONU appuierait pleinement cette activité, qu'il

est prévu d'exécuter en novembre. Après avoir tiré les enseignements du programme pilote, on poursuivra les activités de démobilisation dans l'État du Nil Bleu et on les étendra en 2009, d'abord au Sud-Kordofan, puis progressivement à l'ensemble du pays, en tenant compte des priorités communes, du degré de stabilité de la situation locale, des capacités opérationnelles du Gouvernement et de l'ONU et des fonds mis à la disposition par les donateurs. Une table ronde devrait être organisée à l'intention des donateurs à Juba en novembre.

40. Par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la MINUS a commencé la réintégration de 88 enfants ayant appartenu à la SPLA qui ont été démobilisés en mai 2008. Presque tous ont maintenant reçu la visite de travailleurs sociaux et sont scolarisés. La MINUS aide l'UNICEF et le Conseil de coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour le Sud-Soudan à distribuer aux enfants des articles autres que des produits alimentaires. Des activités sont actuellement en cours en vue de la réintégration d'enfants démobilisés dans les États de Khartoum, de Gedaref et du Sud-Kordofan. Au Soudan oriental, le PNUD a aidé à démobiliser de 1 700 combattants qui sont actuellement en cours de réintégration.

Retour et réintégration

41. Malgré les risques dus au fait que les routes sont impraticables pendant la saison des pluies sur les principaux itinéraires de retour, on a continué à enregistrer sporadiquement des retours spontanés pendant toute la période, en particulier par barge fluviale. Le rapatriement organisé de réfugiés et de personnes déplacées a complètement cessé du fait des conditions de circulation dangereuses sur les routes, de l'incompatibilité des calendriers scolaires dans les pays d'asile et du commencement de la saison des semailles. Les crues saisonnières ont également entraîné de nouveaux déplacements dans diverses parties du pays, aggravant dans certains cas les conditions de vie difficiles de ceux qui étaient déjà déplacés ou qui étaient rentrés récemment.

42. Le nombre de personnes déplacées (28 151 en 2008 et 80 938 au total) dont le retour a été organisé est resté inchangé au cours de la période considérée. Le Haut-Commissariat aux réfugiés a indiqué qu'à la mi-septembre, le nombre total de personnes ayant bénéficié d'un rapatriement organisé et assisté s'établissait à 137 620, dont 60 665 pour 2008. Depuis la signature de l'Accord de paix global en 2005, le nombre total de personnes rapatriées, y compris celles rentrées spontanément, s'établissait à 294 450. À la fin de septembre, on estimait que le nombre total de retours spontanés, y compris les mouvements de personnes déplacées, dépassait les 2 millions. Si l'on ajoute tous les chiffres (ensemble des retours organisés et estimations relatives aux retours spontanés), ce sont plus de 2 370 000 Soudanais qui auraient regagné leur domicile à la mi-octobre 2008.

Redressement et développement

43. L'exécution des programmes d'aide humanitaire a progressé et a contribué à jeter les bases du redressement et du développement à plus long terme. Les programmes avancent en ce qui concerne la construction de routes, le déminage, la vaccination, la formation des enseignants, des avocats, des policiers et des fonctionnaires. Plus de 85 000 déplacés ont été secourus dans le premier semestre de l'année, et 3,4 millions de personnes ont reçu une aide alimentaire. En août, les

donateurs avaient versé 1 milliard 240 millions des 2 milliards 370 millions de dollars budgétisés dans le Plan annuel d'action humanitaire. Les dépenses ont augmenté de 81 millions de dollars dans les deux premiers trimestres de 2008 pour atteindre au total 1 milliard 950 millions de dollars, en raison surtout de la hausse des prix alimentaires et des coûts de transport afférents.

44. Les efforts initiaux de relèvement sont eux aussi en bonne voie. Le Fonds de relèvement pour le Soudan-Sud-Soudan a reçu des annonces de contributions d'un montant total de 113 millions de dollars pour les trois prochaines années. Sous la direction du Gouvernement, le Fonds entame la deuxième tranche d'un premier décaissement de 20 millions de dollars qui permettra d'accélérer l'exécution des programmes de création de moyens de subsistance durant la prochaine saison sèche. Les donateurs ont versé 2,5 des 24 millions de dollars qu'ils avaient promis au nouveau Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour.

45. Après la réunion du Consortium pour le Soudan en mai, une matrice de suivi a été établie et validée par la Banque mondiale et les donateurs. Elle constitue la base de la coopération avec le Gouvernement d'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan dans le cadre de l'application et du suivi des décisions du Consortium. Le troisième processus de planification et de budgétisation annuelles engagé au Sud-Soudan avec le soutien de la MINUS et du PNUD a donné lieu à des consultations élargies avec les parties prenantes locales. Le Gouvernement sud-soudanais a établi ses projets de plans budgétaires sectoriels pour 2009. Il a confirmé dans ce budget de 2009 sa volonté de poursuivre la décentralisation en augmentant sensiblement les transferts de fonds et de biens aux États, soit 45 millions de dollars par État en moyenne, contre 25 millions de dollars en 2008.

46. Les donateurs ont versé environ 662 millions de dollars (investissements compris) au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la phase I (2005-2007), dont 247 millions de dollars au titre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs national et 414 millions de dollars pour le Sud-Soudan. Les décaissements effectués au titre de ce fonds se sont chiffrés à 232 millions de dollars (y compris pour la gestion des programmes), soit 93 millions de dollars pour le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et 139 millions de dollars pour le Sud-Soudan. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs national sert à financer les activités lancées durant la phase I, le Comité de contrôle étudiant encore avec le Gouvernement d'unité nationale la stratégie pour la phase II. La stratégie pour la phase II a été approuvée en ce qui concerne le Sud-Soudan, et elle est actuellement mise en œuvre.

47. Le schéma général qui accompagnera la transition du relèvement au développement, à savoir le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009-2012, a été signé par le Gouvernement en juillet 2008. Élaboré par des groupes de travail techniques mixtes ONU-Gouvernement, il trace les grandes lignes de l'action des Nations Unies au Soudan, sur la base des priorités nationales pour les quatre prochaines années. Les organismes des Nations Unies s'emploient maintenant à le traduire dans des programmes qui commenceront en 2009.

Droits de l'homme

48. La MINUS a observé avec inquiétude que la peine de mort continuait d'être appliquée dans le nord comme au Sud-Soudan, notamment à l'issue de procès d'une

régularité parfois douteuse au regard des normes internationales. Au 4 octobre, il y avait 70 condamnés à mort au Sud-Soudan. La plupart ne bénéficiaient pas d'une assistance judiciaire adéquate. Deux hommes ont été exécutés à Wau et à Juba au cours de la période considérée. En juillet et août 2008, 50 personnes jugées pour leur participation présumée à des attaques perpétrées par le Mouvement pour l'égalité et la justice ont été condamnées à mort par cinq tribunaux antiterroristes. Après l'annonce des verdicts, la MINUS a fait part de ses réserves face à certains aspects procéduraux des procès et au non-respect des normes internationales. La Constitution nationale provisoire et la constitution provisoire du Sud-Soudan restreignent l'une et l'autre l'application de la peine capitale et ne l'autorisent que pour les crimes extrêmement graves.

49. La réforme du Service national du renseignement et de la sécurité et la création de la Commission nationale des droits de l'homme sont restées en souffrance. Elles revêtent pourtant une importance croissante à l'approche des prochaines élections. La liberté de la presse reste également problématique dans le nord. Les journaux ont été systématiquement censurés par le Service national de la sécurité. En septembre, deux quotidiens soudanais anglophones ayant des bureaux dans le sud ont vu leur autorisation de paraître suspendue par le Conseil national de la presse pour non-respect des règles administratives.

50. La MINUS a observé au Sud-Soudan une mobilisation plus importante des organisations de la société civile et des représentants du Gouvernement, dont la Conseillère du Président pour l'égalité homme-femme et les droits de l'homme, sur les questions concernant les droits de l'homme. Les institutions de défense de l'état de droit doivent toutefois être renforcées. L'accès à la justice est resté problématique. L'impunité a pu d'autant plus persister que les enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme ne sont pas toujours menées avec toute la diligence requise. Beaucoup de détenus sont incarcérés dans des conditions inadéquates et pour de longues périodes sans que leur cas soit examiné par les autorités judiciaires compétentes.

Assistance électorale

51. Le 16 août, la MINUS a reçu par écrit une demande officielle d'assistance électorale adressée par le Gouvernement du Sud-Soudan. Elle a confirmé son intention d'y répondre favorablement dans le cadre de son mandat. Une demande parallèle émanant du gouvernement de Khartoum devrait lui parvenir le moment venu, et recevra elle aussi une réponse positive. Divers scénarios d'effectif ont été envisagés en fonction du degré d'assistance que pourraient demander les autorités soudanaises. Une fois renseignée sur la nature et l'étendue de l'assistance requise, la MINUS devra sans doute recruter du personnel supplémentaire rapidement afin de répondre à la demande.

52. La MINUS dispose maintenant d'un personnel de base à Khartoum et au bureau régional de Juba ainsi que d'une petite équipe dans chacun des 10 États du Sud-Soudan. Elle continue d'offrir son personnel dans le sud et se prépare à augmenter sa capacité à Khartoum et à Juba. Elle prévoit également de recruter une petite équipe au bureau d'El Fasher pour resserrer la coordination avec la MINUAD. La MINUS et le PNUD sont très présents dans les mécanismes de coordination mis en place dans le système des Nations Unies et dans ceux de la communauté internationale.

État de droit

53. Au Sud-Soudan, la MINUS a continué de jouer son rôle de suivi et de conseil dans le cadre de la réforme de la justice. Le Code pénal, le Code de procédure pénale, la loi relative aux enfants et les textes connexes ont été promulgués durant la période considérée, avec l'appui consultatif de la MINUS. En coordination avec le PNUD, la Mission a aidé la Commission foncière à rédiger le projet de politique foncière qui servira de base à l'élaboration éventuelle d'un code foncier. La MINUS continue d'appuyer l'administration pénitentiaire du Sud-Soudan dans son travail d'élaboration du projet de loi pénitentiaire et de règlement des établissements pénitentiaires. Pour ce qui est du niveau national, la loi sur la police a été adoptée.

54. Bien que l'appui des Nations Unies au système pénitentiaire soit limité en raison des ressources disponibles, la MINUS a poursuivi son travail d'évaluation des prisons dans le nord. Le 31 juillet, les autorités nationales ont sollicité son assistance pour organiser la formation des surveillants de prison. Au Sud-Soudan, la MINUS a contribué à la formation de base de 954 anciens membres de l'Armée populaire de libération du Soudan, dont 284 femmes, déployés dans l'administration pénitentiaire. Elle a également assuré une formation en milieu de travail à Rumbek et Juba et a maintenu une présence consultative dans les 10 États du Sud.

Protection de l'enfance

55. Quatre-quinze enfants liés au Mouvement pour la justice et l'égalité, qui étaient détenus à la suite de l'attaque contre Omdurman en mai, ont été graciés par le Président. Le 8 septembre, 84 d'entre eux ont été raccompagnés au Darfour-Ouest, où 42 ont retrouvé leur famille. Aucune mesure adéquate n'a malheureusement été prise pour protéger 29 des 45 enfants qui vivent encore dans le centre d'accueil provisoire ouvert au nord de Khartoum. Le Gouvernement pourrait bien continuer à les utiliser comme témoins dans les procès de combattants adultes du Mouvement pour la justice et l'égalité, malgré l'avis expressément contraire de l'ONU. Le fait qu'un détenu âgé de 16 ans ait été condamné à la peine capitale en application de la charia est un élément préoccupant. Les représentants légaux de l'enfant ont fait appel de ce jugement.

56. En août, l'Assemblée législative du Sud-Soudan a adopté le projet de loi sur les enfants, qui attend maintenant la signature du Président. Ce texte contient des dispositions préconisées par la MINUS et d'autres acteurs, avec notamment le relèvement de l'âge de la responsabilité pénale, qui passe de 10 ans à 12 ans, l'introduction de peines de substitution pour les enfants délinquants et le durcissement des peines encourues pour enlèvement et traite d'enfants.

57. À Abyei, on était sans nouvelles de plus de 255 enfants portés disparus à la suite du conflit de mai; début août, 190 d'entre eux avaient réintégré leur famille ou avaient été localisés. Les recherches se poursuivent pour retrouver ceux qui manquent encore à l'appel.

Protection des civils

58. Les civils continuent de subir des sévices de la part des personnels en tenue. Les nouvelles qui parviennent de l'État de Warrab depuis juillet font état de l'implication de soldats de l'armée populaire de libération du Soudan dans huit meurtres, des viols, des agressions et des vols de récoltes. Selon les civils

interrogés, six femmes et une adolescente ont été violées, et trois femmes ont accouché prématurément après avoir été battues. Des civils ont été tués ou blessés lors d'opérations de désarmement forcé. Les affrontements intertribaux ont encore alourdi le bilan des morts et des déplacements de civils, en particulier dans l'État de Jonglei. La MINUS engage toutes ses composantes dans l'élaboration d'une stratégie générale pour la protection des civils.

Information

59. La MINUS a continué de promouvoir le compte rendu factuel et fidèle de ses activités dans les médias nationaux et internationaux au moyen de réunions d'information, de déclarations et d'entretiens. Son bureau de l'information améliore constamment sa capacité de veille médias et propose à toutes les composantes de la Mission un service d'information plus pointu sur la couverture médias des activités de la MINUS. La Mission a récemment lancé un bulletin intitulé « In Sudan » afin de faire connaître ses activités touchant l'Accord de paix global et l'action de l'ensemble du système des Nations Unies dans ce domaine. Le bureau de l'information coopère étroitement avec le groupe des élections et le groupe désarmement, démobilisation et réintégration pour produire et diffuser le matériel de sensibilisation et d'information. Le texte de la loi électorale est désormais consultable en anglais et en arabe sur le site Web de la MINUS. Le bureau de l'information est un membre particulièrement actif du groupe de travail interinstitutions et propose à ce titre un suivi permanent des questions humanitaires; son excellente couverture vidéo et photographique des activités humanitaires est une source d'information largement utilisée par les organes de presse internationaux.

60. La radio de la MINUS (Miraya FM) se heurte toujours à des restrictions opérationnelles dans le nord et les Trois Zones. Au Sud-Soudan, elle émet sur 13 stations relais FM et peut être écoutée sur ondes courtes dans tous le pays. Les dispositions de l'Accord de paix global visant à promouvoir la réforme des médias n'ont pas encore été mises en œuvre par les parties malgré l'approche des élections.

Action antimines

61. À ce jour, les équipes chargées de l'action antimines de la MINUS ont déminé 2 107 des 3 956 zones dangereuses répertoriées et ont ouvert 27 155 kilomètres de routes. Comme la saison des pluies est peu favorable aux opérations de déminage, la MINUS s'est occupée plutôt du recrutement et de la formation des démineurs et de la liste des routes et des zones à déminer en priorité pendant la saison sèche, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les gouvernements des États et les organisations non gouvernementales. La formation sur place et l'accréditation des sociétés de déminage nouvellement arrivées ont été menées à bonne fin. Le renforcement de la capacité nationale en prévision du transfert des responsabilités de l'action antimines s'est poursuivi, dans le cadre notamment du troisième atelier de transition qui s'est tenu à Khartoum en août.

Déontologie et discipline

62. La MINUS a continué de se concentrer sur la prévention des comportements répréhensibles, de l'exploitation et des sévices sexuels, à travers ses programmes de formation, ses campagnes de sensibilisation et ses instructions au personnel d'encadrement concernant les facteurs de risque potentiels. La formation aux

méthodes de prévention du harcèlement au travail, du harcèlement sexuel et des abus de pouvoir est devenue obligatoire. Plus de 250 personnes ont participé à des campagnes d'information à Juba et à l'université féminine d'Ahfad à Omdurman. La sensibilisation à la politique de tolérance zéro adoptée par l'ONU en matière d'exploitation et de sévices, ainsi que les campagnes d'information organisées en collaboration avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et la communauté des organisations non gouvernementales, ont permis de réduire considérablement le nombre d'actes répréhensibles graves. Vingt et un nouveaux cas de conduite répréhensible ont été signalés durant la période considérée.

Participation des femmes

63. La MINUS a continué d'appuyer l'application pleine et entière de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en proposant des formations à la parité et au renforcement des capacités au Gouvernement d'unité nationale, au Gouvernement du Sud-Soudan, aux organismes des Nations Unies et aux autres acteurs étatiques ou non étatiques. Dans le sud et dans les Trois Zones, elle a mené avec des représentants du Gouvernement une campagne de sensibilisation aux sexospécificités dans des domaines tels que la gouvernance, les élections, le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'aide aux victimes de violences sexistes. L'objectif était notamment d'encourager la prise en compte des éléments propres à chaque sexe dans la future législation et dans la réforme de l'appareil de sécurité. La MINUS s'est également dotée d'un groupe de travail sur les femmes et a formé les agents référents des différents bureaux régionaux à la connaissance des facteurs sexospécifiques.

VIH/sida

64. La MINUS a poursuivi son programme de sensibilisation au VIH/sida en formant 198 agents d'éducation par les pairs, dont 50 ont été chargés d'intégrer la question du VIH/sida dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration au Soudan. Des cours d'information sur le VIH/sida ont été dispensés à des soldats des forces de maintien de la paix (1 484), à des policiers locaux (107), à des surveillants de prison (344), à des étudiants (865), à des agents d'organisations non gouvernementales (106) et à des Soudanais (541), soit 3 447 personnes au total. Pour prévenir la propagation de la maladie, 750 000 préservatifs ont été distribués dans le cadre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, et 28 800 autres sont allés aux établissements pénitentiaires. Durant la période considérée, la MINUS s'est surtout efforcée d'intégrer la question du VIH/sida dans ses activités et ses programmes d'information et de sensibilisation.

Sécurité du personnel

65. Les manifestations contre la Cour pénale internationale ont continué dans tout le pays. Les dispositifs relais internationaux et nationaux de la MINUS pour les questions de sécurité ont été activés afin de réduire le risque lié à des désordres éventuels; des simulations de déménagement ont été organisées et les vérifications radio sont devenues quotidiennes. Des exercices d'évacuation et anti-incendie ont eu lieu en juillet, et les mesures de sécurité ont été renforcées au quartier général de la MINUS. La Mission et le Gouvernement ont tenu des réunions pour échanger des informations concernant la sécurité du personnel de l'ONU. Une patrouille spéciale de protection du personnel et une équipe d'intervention rapide ont été mis en

service. Des missions d'examen et d'évaluation de la sécurité des routes ont été dépêchées afin de recenser les menaces potentielles et d'actualiser les instructions permanentes relatives aux missions du personnel et à l'utilisation des véhicules de l'ONU. La sécurité du personnel et des infrastructures de l'ONU reste une préoccupation majeure compte tenu des éventuelles activités futures de la Cour pénale internationale au Soudan.

66. L'insécurité a légèrement diminué au Sud-Soudan du fait de la saison des pluies. Plusieurs cas de vols à main armée et de vols à la tire ont été signalés. Des violations de l'Accord sur le statut des forces commises à l'encontre du personnel de l'ONU, notamment à Yambio le 2 septembre – des armes de la Signal Company ont été saisies et un agent recruté sur le plan national a été arrêté et placé en garde à vue pendant plusieurs jours. Dans le secteur IV (Kadougli), le travail de sécurisation du camp de la MINUS se poursuit. Dans l'État du Nil bleu, le climat est resté relativement calme au cours de la période considérée. Dans le secteur V (Damazin) et à Kassala, dans l'est du Soudan, la présence de munitions et de mines non explosées a été un facteur de risque supplémentaire pour le personnel de l'ONU.

67. La MINUS a actualisé son plan de sécurité et ses évaluations des risques; elle a recommandé des mesures propres à désamorcer des dossiers sensibles tels que les élections, la démarcation de la frontière et la tension persistante résultant de la décision de la Cour pénale internationale.

Coordination avec d'autres missions de maintien de la paix.

68. Comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1812 (2008), la MINUS a mis en œuvre les mécanismes de coopération avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) mentionnés dans mon dernier rapport. Les responsables de la MINUAD ont participé au séminaire des cadres de la MINUS et des contacts réguliers ont été maintenus entre les chefs de mission et au niveau opérationnel. Les composantes militaires de la MINUS et de la MINUAD échangent fréquemment des informations, notamment à la lumière d'informations faisant état d'un regain d'activité de l'Armée de libération du Seigneur en septembre.

Aspects financiers

69. Dans sa résolution 62/267 du 20 juin 2008, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 820,7 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2009, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2009 se limiteraient aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

70. Au 31 juillet 2008, le solde non acquitté des contributions (mises en recouvrement) au compte spécial de la MINUS s'élevait à 636,6 millions de dollars. À cette date, le total des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait à 3 568 700 000 dollars.

71. Les remboursements aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant ont été effectués pour les périodes se terminant au 31 août et au 30 juin 2008, respectivement.

VII. Observations

72. L'absence de confiance réciproque entre le Parti du congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan reste le principal obstacle à l'application de l'Accord de paix global. Elle se répercute en conséquence sur toutes les grandes étapes à venir inscrites dans l'Accord. Il incombe aux dirigeants des deux camps d'instaurer un climat de confiance. Je les engage à s'efforcer d'améliorer leurs relations dans l'esprit de l'Accord de paix global.

73. Un certain nombre d'évolutions positives ont toutefois été observées. L'accord d'Abyei sur la feuille de route est une réussite majeure pour les deux partenaires de l'Accord de paix global. Les parties ont redéployé l'essentiel de leurs forces en dehors des frontières provisoires. Le Président et le Vice-Président de l'administration intérimaire ont été choisis et les derniers membres du Conseil exécutif de l'Abyei et des conseils territoriaux ont été nommés. Le déploiement de l'Unité mixte intégrée d'Abyei et de l'Unité mixte intégrée de police est en cours. L'arbitrage définitif du différend qui oppose les parties a été confié à la Cour permanente d'arbitrage de La Haye. Les deux parties doivent maintenant impérativement redéployer sans attendre le reste de leurs forces à l'écart des frontières provisoires. La mise en place de l'administration intérimaire devrait être une priorité. La formation et l'équipement des Unités mixtes intégrées et des Forces armées soudanaises doivent être harmonisés, dans un souci d'intégration et d'interopérabilité. Les Forces armées soudanaises doivent fournir le matériel nécessaire aux unités déployées à Abyei. Si la décision finale sur le différend appartient à la Cour internationale d'arbitrage, son application pacifique relève une fois de plus de la seule responsabilité des deux partenaires. J'engage par ailleurs les parties à faire en sorte que le rapport de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu sur Abyei soit établi dans les meilleurs délais, et à prendre des mesures contre les auteurs de violences et de pillages sur la base des éléments factuels figurant dans le rapport.

74. La démarcation de la frontière est un jalon crucial qui conditionne presque toutes les autres grandes étapes prévues dans l'Accord de paix global. Le rapport technique de la Commission des frontières devrait être remis à la Présidence avant la mi-octobre. Il suscitera probablement des désaccords politiques qui devront être réglés avant que la démarcation de la frontière puisse intervenir sur place. J'encourage vivement la Présidence à trouver un consensus sur le rapport le plus rapidement possible afin que les travaux de démarcation puissent démarrer en temps voulu. Il conviendrait pendant l'opération de mener une action de proximité pour expliquer aux communautés pastorales locales que la frontière n'entravera pas leurs déplacements traditionnels.

75. J'engage les parties à lever immédiatement toutes les restrictions qui limitent encore la liberté de mouvement de la MINUS de manière que la Mission puisse véritablement exécuter son mandat et aider les parties à maintenir la paix dans toute la mesure possible. Je demande également une coordination étroite entre la Commission politique du cessez-le-feu et le Conseil de défense conjoint pour faire en sorte que les décisions de la Commission soient appliquées sans retard. La MINUS doit participer aux réunions du Conseil de défense conjoint consacrées aux activités d'appui et d'entraînement des Unités mixtes intégrées pour pouvoir fournir son appui conformément aux dispositions de la résolution 1812 (2008) du Conseil de sécurité.

76. Le recensement est terminé et les fiches sont en cours de traitement. J'espère que l'opération sera menée à bonne fin et que ses résultats seront acceptés par les deux parties, ce qui facilitera l'application intégrale et diligente de l'Accord de paix global.

77. Les parties ont adopté la loi électorale et des négociations sont en cours pour désigner les membres de la Commission électorale nationale. L'ONU a déjà reçu une demande d'assistance électorale adressée par le Gouvernement du Sud-Soudan; une mission sera dépêchée depuis le Siège pour évaluer les besoins sur place au Soudan. Dès que la Commission sera établie, l'assistance électorale fournie par l'ONU et d'autres instances internationales sera également coordonnée au niveau national. Le Gouvernement devra prendre des dispositions budgétaires pour que la Commission puisse exécuter ses nombreuses tâches dès qu'elle sera en place.

78. La bonne exécution du programme de désarmement, démobilisation et réintégration est un élément critique pour la paix au Soudan et sera un important gage de confiance entre les parties; elle devrait se traduire par une diminution durable des capacités militaires au profit des dépenses sociales. Mais le désarmement et la démobilisation ne peuvent à eux seuls produire une paix durable, et les combattants désarmés et démobilisés devront être réintégrés dans la société en tant de citoyens à part entière et avoir un accès juste et équitable au marché du travail. À cet égard, j'exhorte la communauté des donateurs à faire des annonces de contributions généreuses à la table ronde qui se tiendra en novembre. Aider les parties à appliquer l'Accord de paix global de manière pacifique et dans les délais demeure un impératif.

79. En 2011, les habitants du Soudan méridional et d'Abyei exerceront leur droit légitime à l'autodétermination en votant en faveur de l'unité ou de la séparation. Quelle que soit l'issue de la consultation, les parties ne peuvent ignorer leur interdépendance et leur intérêt commun. Je les encourage à ouvrir des discussions sur le partage des richesses au-delà de 2011, dans l'intérêt de la paix et du peuple soudanais.

80. J'aimerais proposer que le Conseil de sécurité envisage d'ouvrir un débat approfondi sur les dispositions ayant trait à la protection des civils exposés à des dangers imminents au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en tenant compte des attentes publiques résultant d'un tel mandat. Il importe de formuler des principes directeurs clairs qui peuvent se traduire dans des règles d'engagement réalistes pour les forces de maintien de la paix dotées de la capacité requise.

81. Ainsi qu'indiqué plus haut, l'évolution de la situation au Soudan dépendra largement des activités et des initiatives de la Cour pénale internationale, qui pourraient avoir de profondes répercussions sur l'action des Nations Unies au Soudan et notamment sur les opérations humanitaires et sur le processus de paix en cours. J'engage donc vivement le Gouvernement du Soudan à coopérer avec la Cour pénale et à mettre en place au niveau national une procédure judiciaire et politique efficace. Le Gouvernement d'unité nationale doit honorer ses obligations et ses engagements concernant l'application pacifique de l'Accord de paix global, l'amélioration générale de la situation au Darfour et la coopération avec la MINUS et la MINUAD.

82. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, à l'ensemble du personnel des Nations Unies travaillant au Soudan et aux États Membres, notamment aux pays fournissant des contingents et aux donateurs, pour les efforts résolus qu'ils déploient afin d'appuyer l'application de l'Accord de paix global.

Annexe

Composante militaire et composante police au 7 octobre 2008

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel, militaires			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud										
Allemagne	33		5				38		5	
Argentine									3	
Australie	5	1	8	1			13	2	8	2
Bangladesh	23		27		1 529	4	1 579	4	33	1
Belgique	3						3			
Bénin	6						6			
Bolivie	20						20			
Bosnie-Herzégovine									4	2
Botswana	5						5			
Brésil	24						24		3	
Burkina Faso	6						6			
Cambodge	7		1		135		143			
Canada	22	2	6	2			28	4	6	
Chine	14		9		425	10	448	10	18	
Croatie			5				5			
Danemark	4	1	3				7	1	2	
Égypte	23		18		781	15	822	15	14	
El Salvador	5						5		6	1
Équateur	20						20			
États-Unis d'Amérique									11	
Éthiopie									15	
Fédération de Russie	12		3		120		135		14	
Fidji	7						7		8	
Finlande			1				1		1	
France										
Gabon	5						5			
Gambie									17	1
Ghana									15	2
Grèce	3						3			
Guatemala	7		1				8			
Guinée	9						9			
Inde	19		25	1	2 576	5	2 620	6	71	7
Indonésie	12						12		7	

Pays	Composante militaire									
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel, militaires		Police civile	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Italie										
Jamaïque										
Jordanie	14		6				20		26	2
Kenya	4	1		1	776	44	780	46	16	3
Kirghizistan	8	18					6			1
Malaisie	8		2				10		4	
Malawi	6									
Mali	4						4		1	
Mongolie	2						2			
Mozambique	1						1			
Namibie	8	1					8	1	1	
Népal	10		7				17		51	1
Niger										
Nigéria	12						12		26	5
Norvège	17		5	1			22	1	6	
Nouvelle-Zélande	2		1				3			
Ouganda	9	1					9	1	4	3
Pakistan	15		20		1 535	7	1 570	7	11	1
Paraguay	8						8			
Pays-Bas	14		2				16		13	1
Pérou	18						18			
Philippines	13						13		6	4
Pologne	2						2			
République de Corée	7		1				8	1		
République de Moldova	1						1			
République-Unie de Tanzanie	15	2					15	2		
Roumanie	14						14			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			3				3			
Rwanda	14		2		251	3	267	3	8	
Samoa									8	
Sénégal										
Sri Lanka	7						7		19	
Suède	2		2				4		7	3
Thaïlande	10	2					10	2		
Turquie			3				3		32	1

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>									
	<i>Observateurs</i>		<i>Officiers d'état-major</i>		<i>Membres des contingents</i>		<i>Total partiel, militaires</i>		<i>Police civile</i>	
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Ukraine	13						13		7	
Uruguay	1						1		1	
Yémen	22		1				23		8	
Zambie	17		6		329	15	352	15	7	2
Zimbabwe	7	3					7	3	24	3
Total par sexe	599	15	173	6	8 457	103	9 229	124	547	46
Total	614		179		8 560		9 353		593	

